

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 15 août 2022 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques

M. Martin Bussières

Mme Samantha Talbot

Mme Jacqueline Demers

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

L'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site web de la Municipalité : www.ste-praxede.ca

2022-08-209 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 10.

Adoptée.

2022-08-210 Adoption de l'ordre du jour du 15 août 2022

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 15 août 2022

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 4 juillet 2022

Résolution: Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (remis aux élus)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Souper des municipalités

Résolution : Transport adapté

Adhésion annuelle : Agence de mise en valeur des Forêts privées

Suivi : Déploiement de la fibre optique

Suivi : Démarche MADA et politique familiale

Sécurité publique et civile

Signature entente avec Bell pour le service 9-1-1

Signature contrat avec CAUCA

Transport routier et voirie locale

Dépôt d'une correspondance de M. Régis Dufour

Suivi : Arbres nuisibles au 3^e Rang

Résolution : Travaux d'empierrement fossés du 3^e Rang

Demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau

Achat d'abat-poussière en sacs

Suivi : travaux ponceau Rang B-et-C

Travaux : Extraction de roc dans le Rang B-et-C

Demande de Mme Jacqueline Demers et M. Donald Bouchard

Demande de Mme Nathalie Gamache et M. Laval Lafond

Résolution : Accès à la voie publique : Manon Roy et Vital Grimard

Hygiène du milieu

Aucun point

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Transfert du droit de culture d'une région à une autre

Protocole d'entente : Coopération en Environnement

Programme mise aux normes des installations sanitaires

Dépôt d'une plainte de M. Raymond Brousseau

Loisirs, culture et édifice communautaire

Bibliothèque : Page Facebook

Résolution : Paiement des comptes du 5 juillet au 15 août 2022

Questions ou suivis des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2022-08-211 Dispense de lecture du procès-verbal du 4 juillet 2022

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2022-08-212 Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2022-08-213 Souper des municipalités

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement que le conseil municipal participe au souper des municipalités qui se tiendra samedi le 24 septembre 2022 à Saint-Fortunat. Le coût du billet s'élève à 60 \$ par personne. La directrice générale est déléguée pour acheter le nombre de billets requis.

Adoptée.

2022-08-214 Transport adapté de la région de Thetford : demande au ministre des Transports et à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation

Attendu que l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches ont souhaité travailler ce dossier en concertation sur le plan régional et ont exprimé leur réelle volonté à parvenir à un consensus quant à l'offre de services de transport adapté;

Attendu qu'un mandat clair avait été donné à la MRC des Appalaches en avril dernier pour tenir des pourparlers avec la Ville de Thetford Mines et que cette dernière n'a malheureusement pas attendu les suites pour annoncer

son retrait unilatéral du regroupement de la MRC des Appalaches et sa volonté de développer seule son offre de transport;

Attendu que dans la plupart des MRC du Québec, le service de transport adapté est administré par une seule entité et non deux;

Attendu qu'il ne fait pas de sens que, pour des sujets à incidence régionale comme le transport et l'accès aux services de base, les citoyens de la MRC des Appalaches soient traités différemment en raison de leur domicile;

Attendu qu'en se retirant, la Ville de Thetford Mines fragilise les opérations et la rentabilité d'un service de transport adapté régional et pénalise surtout les usagers des municipalités périphériques, car ces derniers constituent un faible bassin comparativement à celui de la ville-centre et devront, par nécessité, converger de toute façon vers les services qui sont présents et concentrés sur le territoire de cette dernière;

Attendu que la position de la Ville de Thetford Mines va à l'encontre d'une vision de développement régional;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Sainte-Praxède interpelle le ministère des Transports du Québec et, le cas échéant, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, pour un accompagnement dans ce dossier afin de trouver une issue satisfaisant les différentes parties.

Que, dans la situation où il y aurait deux services de transport adapté dans la MRC des Appalaches, le financement octroyé par le Gouvernement du Québec soit adéquat et suffisant pour que le citoyen-usager soit traité de la même façon, et ce, peu importe où il habite sur le territoire.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, à M. François Jacques, député de Mégantic, à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, à M. François Bonnardel, ministre des Transports, et Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2022-08-215 Adhésion annuelle : Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer notre adhésion à titre de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour l'année 2022-2023.

Le coût de cette adhésion est fixé à 25 \$.

Adoptée.

Suivi : Déploiement de la fibre optique

Les gens présents sont informés d'une communication de l'entreprise Sogetel à l'effet que du retard est prévu quant au déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Le service qui devait être offert partout à la fin du mois de septembre est retardé, étant donné que certains permis ne sont pas encore émis. Le déploiement sera effectué au fur et à mesure de la réception des autorisations requises. Nous pouvons nous attendre à ce que

tout le territoire soit desservi à la fin de janvier 2023. Mme Ève Mercier, représentante de Sogetel nous informe que la Municipalité sera avisée dès que des travaux seront entrepris dans les différents tronçons du territoire.

Suivi : Démarche MADA et politique familiale

Informations transmises à l'effet qu'une rencontre a eu lieu le 11 juillet dernier avec les différents intervenants qui participent aux démarches MADA et politique familiale. Des gens de la MRC, CLSC et espace MUNI aident le comité de Sainte-Praxède à élaborer le plan d'action. Les bénévoles du comité sont : Mesdames Suzanne Bissonnette, Jacqueline Demers et Véronique Jacques. Il est souhaitable qu'un représentant de l'administration municipale assiste aux rencontres. Il est nécessaire de recruter des membres additionnels pour mener à bien ce projet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2022-08-216 Signature entente Bell pour le service 9-1-1

Attendu qu'une nouvelle entente de service avec Bell, pour le service 9-1-1 de prochaine génération doit être signée (9-1-1 PG);

Attendu que la signature de cette entente est la première étape pour permettre aux Centres d'Appel de la Sécurité Publique 9-1-1 de migrer vers le service de réponse et répartition du 9-1-1 prochaine génération;

Attendu que Bell est le fournisseur qui exploite et gère un système de 9-1-1 de la prochaine génération;

Attendu que le 9-1-1 prochaine génération offrira un service d'urgence à l'ère des nouvelles technologies;

Attendu que la signature de cette entente est obligatoire afin de permettre aux centres d'appel d'offrir le service 9-1-1 prochaine génération;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède signe la nouvelle entente avec Bell afin que notre population puisse bénéficier d'un système 9-1-1 prochaine génération.

La directrice générale est désignée pour signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée.

2022-08-217 Signature contrat avec CAUCA

Attendu que le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 avec CAUCA vient à échéance le 24 octobre 2022 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour les cinq prochaines années;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède désigne le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 avec CAUCA (Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches).

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2022-08-218 Dépôt d'une correspondance de M. Régis Dufour

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que les élus confirment avoir pris connaissance de la correspondance reçue de M. Régis Dufour à l'effet qu'il s'oppose à l'installation d'une ligne électrique en front de sa propriété située sur le 3^e Rang, Canton de Stratford.

Adoptée.

Suivi de la résolution 2022-07-205: Arbres nuisibles au 3^e Rang

À la suite de l'adoption de la résolution numéro 2022-07-205 adoptée en juillet dernier concernant l'obligation aux propriétaires du 3^e Rang d'abattre certains arbres en bordure de leur propriété, aucune lettre mentionnant cette exigence n'a été transmise à ce jour.

En effet, lors d'une visite sur place dans les jours suivants la séance de juillet, le conseiller Lapointe a constaté qu'il n'est pas nécessaire, à ce stade, d'obliger les contribuables à couper les arbres en bordure de la route ou du fossé municipal puisqu'il n'y avait pas de risque imminent de chute ou de déracinement.

Néanmoins, l'avocate de la municipalité suggère d'envoyer une lettre générale aux propriétaires de ce secteur, les invitant à porter attention aux végétaux situés aux limites de leur propriété et leur demander d'abattre les arbres si la situation se dégrade et génère un risque de chute ou de déracinement sur la propriété municipale (fossés ou voie carrossable).

2022-08-219 Travaux sur le 3^e Rang (Canton de Stratford)

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavations Gagnon & Frères afin de procéder à des travaux d'empierrement et de reprofilage de fossés sur le talus intérieur du fossé droit (côté sud), sur le 3^e Rang (Canton de Stratford);

Les endroits où l'empierrement et reprofilage sont requis ont été identifiés sur place par le maire et le conseiller Gaétan Lapointe. Un budget maximal de 25 000 \$ est autorisé pour ces travaux.

Adoptée.

2022-08-220 Demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau

Attendu que par la résolution numéro 2022-05-142, l'épandage de huit (8) voyages de gravier est prévu dans la section privée du Chemin Létourneau;

Attendu que l'Association des riverains du Chemin Létourneau considère que ce nombre de voyage sera insuffisant pour couvrir tout le tronçon;

Attendu qu'une demande de l'Association a été adressée au conseil afin de faire livrer deux (2) voyages supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accepter la demande d'augmenter le nombre de voyages de gravier sur la portion privée du Chemin Létourneau. En

conséquence, le nombre total de voyages de gravier pour cette section de chemin passera de 8 à 10, représentant une dépense d'environ 600 \$.

Adoptée.

2022-08-221 Achat d'abat-poussière en sacs

Attendu que les travaux de rechargement de gravier, décrétés en mai 2022, seront effectués sous peu;

Attendu qu'à la suite de l'installation de matériau granulaire et le nivelage dans les chemins municipaux, il est opportun d'épandre de l'abat-poussière;

Attendu que la Municipalité dispose d'un équipement permettant l'épandage d'abat-poussière en flocons;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'autoriser l'achat de sacs de calcium afin que le responsable des travaux publics puisse l'étendre aux endroits requis, après le rechargement de gravier.

Un budget de 16 000 \$ est alloué pour cette dépense.

Adoptée.

Suivi : travaux ponceau Rang B-et-C

Les élus sont avisés que l'entreprise Excavations Gagnon et Frères a débuté les travaux de remplacement du ponceau au Rang B-et-C le 10 août 2022. Il est convenu que le gravier de finition sera du 0-1/2'' au même prix que la soumission déposée. L'ingénieur Daniel Lapointe était présent sur le chantier pour s'assurer du respect du devis de construction.

2022-08-222 Résolution : Contrat Excavation Garneau

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavation Garneau de Saint-Fortunat pour procéder à des corrections verticales locales, afin d'abaisser les bosses de roc dans le rang B-et-C, lesquelles (3) sont localisées à environ 500 mètres de la Route 263;

Si la dureté du roc le justifie, les travaux devront être effectués avec une machinerie dotée d'un marteau hydraulique pour défaire le roc en place. Le but de cette intervention est de niveler les bosses de roc présentes sur la chaussée.

Aux endroits des interventions, les fossés devront être reprofilés. Au surplus, le cas échéant, les ponceaux d'entrées privés devront être ajustés.

Finalement, puisque de la machinerie lourde sera sur place, il y aura lieu de faire enlever les fosses à sédiments des fossés du Chemin Thibodeau.

Un budget de 25 000 \$ est autorisé pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée.

2022-08-223 Demande de Mme Jacqueline Demers et M. Donald Bouchard

Attendu la demande formulée par Mme Jacqueline Demers et M. Donald Bouchard en juillet 2022;

Attendu que cette requête visait à obtenir l'autorisation de combler le fossé à gauche de l'entrée de leur propriété située au 4747, Chemin Thibodeau;

Attendu que le maire a visité les lieux et il recommande aux élus d'accepter le comblement de fossé demandé;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu (la conseillère Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) d'informer Mme Jacqueline Demers et M. Donald Bouchard que le conseil est d'accord pour que le fossé du côté gauche de leur entrée soit rempli. Cependant, ces travaux seront réalisés par la Municipalité au moment où des interventions de voirie seront effectuées dans ce secteur. Les propriétaires devront signer une entente avec la Municipalité afin de dégager celle-ci de tout inconvénient qui pourrait survenir sur leur propriété, à la suite de ces travaux. Cette entente sera conclue préalablement à la réalisation des travaux dont le moment n'est pas connu.

Adoptée.

2022-08-224 Demande de Mme Nathalie Gamache et M. Laval Lafond

Attendu que Mme Nathalie Gamache et M. Laval Lafond, propriétaires du 4745, Chemin Thibodeau, ont formulé une demande au conseil municipal, visant à obtenir l'autorisation de combler le fossé de chaque côté de leur entrée privée;

Attendu que le maire s'est rendu sur place pour valider si ce comblement de fossé ne causerait pas d'inconvénient à la voie publique;

Attendu que le maire considère que puisqu'il n'y a aucun écoulement d'eau dans ce fossé, le comblement pourrait être autorisé;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement d'informer Mme Nathalie Gamache et M. Laval Lafond que le conseil est d'accord pour que les fossés de chaque côté de leur entrée soient remplis. Cependant, ces travaux seront réalisés par la Municipalité au moment où des interventions de voirie seront effectuées dans le secteur. Les propriétaires devront signer une entente avec la Municipalité afin de dégager celle-ci de tout inconvénient qui pourrait survenir sur leur propriété à la suite de ces travaux. Cette entente sera conclue préalablement à la réalisation des travaux, dont le moment n'est pas connu.

Adoptée.

2022-08-225 Résolution : Demande d'accès à la voie publique par Mme Manon Roy et M. Vital Grimard

Attendu que Mme Manon Roy et M. Vital Grimard, propriétaires du lot 6 469 052 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac souhaitent aménager une entrée pour accéder à cet immeuble en front du Rang A;

Attendu que puisqu'il n'y a pas de fossé sur l'emprise municipale vis-à-vis l'endroit ciblé, l'installation d'un ponceau n'est pas requise, d'autant plus

que l'emplacement prévu pour l'aménagement de l'entrée est situé sur un point haut du terrain. Au surplus, les propriétaires s'engagent à s'assurer qu'il n'y aura pas d'eau stagnante ni de débordement sur la voie publique;

Attendu que le conseil municipal veut s'assurer que cet aménagement ne causera pas de déversement sur le Rang A;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le conseil n'oblige pas Mme Manon Roy et M. Vital Grimard à installer un ponceau pour accéder à leur entrée privée en front du Rang A, vu l'absence de fossés. Cependant, les propriétaires sont avisés par cette résolution que cet accès devra être construit de façon à ne pas diriger l'eau vers la propriété municipale. Au surplus, les contribuables sont avisés que si la Municipalité procède à des travaux de fossés dans l'avenir, ceux-ci devront aménager, à leurs frais, un ponceau répondant aux normes de la réglementation.

L'aménagement de l'accès privé sans ponceau, ne devra pas avoir une largeur supérieure à 60 pieds.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU (Aucun item)

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2022-08-226 Problématique du transfert du droit de culture d'une région à une autre

Attendu le moratoire sur l'augmentation des superficies en culture imposé par le Règlement sur les entreprises agricoles (c. Q-2, r. 26);

Attendu que ce moratoire est incohérent et nuit à la protection des terres agricoles exploitables;

Attendu que le moratoire permet un transfert de droit de culture et que cette situation a eu lieu récemment dans la Municipalité d'Adstock à la suite de la vente des terres agricoles sur les lots 6 365 241 et 6 372 199 du cadastre du Québec;

Attendu les retombées négatives qu'entraînent la perte d'une superficie agricole cultivable pour une communauté;

Attendu qu'il y a lieu de demander la levée du moratoire sur la remise en culture des terres agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil municipal de Sainte-Praxède dénonce vivement la présente situation.

Que la Municipalité fasse savoir qu'elle milite en faveur de la protection des superficies agricoles cultivables de son territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie la Municipalité d'Adstock dans leurs démarches pour que la terre ciblée par cette transaction retrouve son droit de culture en raison notamment de sa localisation stratégique.

Que le conseil municipal demande expressément à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, d'accompagner la Municipalité d'Adstock dans la présente démarche.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède demande aux ministres de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de lever le moratoire sur la remise en culture des terres agricoles, ou à tout le moins, de faire cesser immédiatement les échanges des droits de culture d'une région à une autre.

Qu'une copie de cette résolution soit également envoyée à l'UPA ainsi qu'à sa section régionale, à la MRC des Appalaches, à la TREMCA, à la SDE de la région de Thetford, à l'UMQ et à la FQM.

Adoptée.

2022-08-227 Entente coopération en environnement

Attendu que par la résolution adoptée le 5 octobre 2020 et portant le numéro 2020-10-244, le conseil municipal s'est engagé à participer au projet de coopération en environnement avec les municipalités longeant le Grand lac Saint-François;

Attendu qu'afin d'entreprendre les actions liées à cette entente, un protocole doit être signé;

Attendu que tous les élus ont pris connaissance du protocole d'entente relatif à une fourniture de services en matière d'environnement;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, le protocole d'entente relatif à une fourniture de services en matière d'environnement.

Adoptée.

2022-08-228 Programme de mise aux normes d'installation sanitaire : établissement de modalités

Attendu la volonté du conseil municipal d'adopter un règlement visant à décréter un programme de mise aux normes des installations sanitaires;

Attendu qu'il y a lieu d'établir le montant maximal autorisé par ce programme de subvention sous forme de prêt, ainsi que la durée du remboursement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que le montant maximal du prêt assimilable à une taxe foncière pour la construction d'une installation sanitaire s'élèvera à 25 000 \$ et que la durée du prêt pourra s'échelonner sur une période de 20 ans.

Adoptée.

2022-08-229 Dépôt d'une plainte de M. Raymond Brousseau Mandat à Me Anne-Marie Lessard

Attendu que les élus ont pris connaissance d'une plainte formulée par le contribuable M. Raymond Brousseau, relativement à un problème d'odeur lié selon lui, à la mauvaise installation du système d'installation sanitaire de son voisin;

Attendu que cette plainte est de même nature que celle transmise à la Municipalité à l'été 2021, à laquelle l'inspecteur Robert Blanchette, suivant les avis de notre avocate, avait mentionné au plaignant que la Municipalité n'avait pas juridiction en cette matière;

Attendu que les élus sont informés de la correspondance que M. Blanchette avait transmise à M. Raymond Brousseau et sont en accord avec la réponse et les commentaires de l'inspecteur;

Attendu que bien que M. Brousseau ait obtenu réponse à sa plainte formulée en 2021, ce contribuable adresse à nouveau une plainte de même nature en juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de mandater l'avocate Me Anne-Marie Lessard à adresser, pour et au nom de la Municipalité, une correspondance à M. Raymond Brousseau pour lui préciser que ces doléances sont de nature civile et non de juridiction municipale.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2022-08-230 Bibliothèque : page Facebook

Attendu la demande du comité de gestion de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël, déposée le 4 juillet 2022 au conseil municipal, par laquelle une requête soit formulée afin que la bibliothèque ait une page Facebook distincte;

Attendu que le conseil a reporté cette décision;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que le conseil municipal n'accepte pas, pour le moment, la demande du Comité de gestion à l'effet que la bibliothèque ait une page Facebook distincte.

En conséquence, les publications de la bibliothèque devront donc être diffusées via la page Facebook de la Municipalité, tel qu'indiqué dans la résolution portant le numéro 2022-07-202.

La responsable de la bibliothèque, Mme Myriam Lalande, verra donc à transmettre les publications à Mme Véronique Jacques afin que cette dernière les affiche sur la page Facebook municipale.

Quant à la demande formulée par Mme Lalande d'être nommée administratrice du compte Facebook municipale, une décision sera prise au plus tard d'ici trois mois.

Adoptée.

2022-08-231 Paiement des comptes du 15 août 2022

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 5 juillet et le 15 août 2022, laquelle s'élève à 131 512,53 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions ou suivis des élus et employés

2022-08-232 Achat : équipement pour le garage municipal

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement qu'un budget de 500 \$ soit alloué pour l'achat d'équipements pour le garage municipal.

Adoptée.

2022-08-233 Budget supplémentaire : sentiers multifonctionnels

Attendu que les travaux de rechargement de gravier ne sont pas terminés sur le sentier du Vieux Barrage et que le budget initial est atteint;

Attendu qu'il y a lieu d'allouer un budget supplémentaire afin de finaliser les travaux prévus;

En conséquence, il est proposé par Samantha Talbot
Et résolu majoritairement qu'un budget de 3000 \$ soit consenti pour finaliser les travaux d'aménagement du sentier du Vieux Barrage.

Adoptée.

Le conseiller Martin Bussières informe les gens présents de l'état de la situation de la patrouille nautique, saison 2022.

Le conseillère Samantha Talbot dresse un bilan de la rencontre de la table d'harmonisation du Parc nationale de Frontenac à laquelle elle a participé le 14 juin dernier.

La directrice générale avise les élus qu'une demande de soumission a été adressée à l'électricien pour l'éclairage du terrain de tennis. Il est probable que le coût des lampadaires soit subventionné. Mesdames Jacqueline Demers et Véronique Jacques verront à établir le coût d'achat des équipements pour le Parc des loisirs afin que l'on puisse déposer une demande de subvention à la MRC des Appalaches.

Le maire Jean-François Roy adresse un commentaire à M. Vital Grimard, présent à cette séance, le sommant de ne plus donner d'instructions à nos entrepreneurs lors de l'exécution de travaux de voirie. Il semble que cette situation s'est produite lors des travaux de reprofilage du 2^e Rang.

Questions formulées par les contribuables

M. Vital Grimard réitère son intérêt à obtenir des débris d'excavation sur sa propriété. Le maire en prend note.

M. Louis Langevin veut obtenir plus de détails sur certains travaux de voirie décrétés lors de cette séance.

M. Paul Roy demande certaines précisions au sujet du projet de règlement d'emprunt pour les installations sanitaires.

2022-08-234 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 30.

Adoptée.

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.